

## **5. Contrat de stage**

### **5.1 Élaboration du contrat de stage**

Chaque étudiante et étudiant doit rédiger un contrat de stage comprenant des objectifs clairement établis, les moyens et activités proposés pour les atteindre, les mesures suggérées pour en évaluer l'atteinte ainsi que les responsabilités de chaque personne participant à cette évaluation.

Les objectifs spécifiques doivent être liés aux objectifs globaux du stage de recherche-intervention élaborés à la section 2 du présent document.

Une copie du gabarit du format utilisé pour le contrat de stage est incluse à l'annexe IV.

### **5.2 Contrats de stage pour les étudiantes et les étudiants qui font un mémoire collectif**

Il est possible pour deux étudiantes ou étudiants d'effectuer un mémoire collectif (consulter le document sur les Politiques touchant les mémoires à l'École de service social à l'annexe V). Celles et ceux qui choisissent cette option doivent néanmoins rédiger un contrat d'apprentissage individuel, en précisant clairement leurs objectifs particuliers et les tâches qui s'y rattachent ainsi que les objectifs conjoints qu'elles ou qu'ils proposent pour le projet de recherche-intervention. Ce contrat doit aussi comprendre une annexe contenant les dispositions suggérées dans l'éventualité d'une dissociation entre les deux étudiantes ou étudiants en cours de processus. Les travaux requis pour l'évaluation du stage doivent être présentés individuellement par chaque étudiante ou étudiant.